

## REGLEMENT DU SALON

### Droit d'accrochage :

- pour les adhérents à l'association : gratuit
- pour les non-adhérents à l'association : 25 € pour 1, 2, 3 ou 4 oeuvres, 80 x 80 cm maximum

### Les œuvres disposeront d'un système d'accrochage solide.

Pour les sculptures, un socle est indispensable.

### Paiement : règlement par chèque

- à l'ordre de l'Association Arts et Inspirations
- chez Mme Annick Gaillard - 150, Impasse du Centenier - 07580 St Jean le Centenier

**Droit à l'image :** l'acceptation du règlement intérieur implique obligatoirement que l'exposant donne son accord à l'association Arts et Inspirations et aux médias qui couvrent le Salon d'Arts Plastiques, d'utiliser son image pour tout cliché ou toute vidéo pris entre le 21 et le 31 mai 2024. Ces photos et vidéo pourront servir à la promotion et à la diffusion de l'image du salon, sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, presse, internet, etc.)

### Dates importantes du Salon 2024

Accrochage	21 et 22 mai
Vernissage	samedi 25 mai à 18h
Ouverture du Salon au public	du 24 au 31 mai 2024
Conférence de Gérard Lamarque	dimanche 26 mai à 10 h
Repas au Restaurant Le St Jean	dimanche 26 mai à 12 h
Clôture et décrochage	31 mai de 17h à 19h
Remise des prix "Les peintres dans la rue"	pendant le vernissage

Le fait de participer au Salon implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à Saint-Jean le Centenier le 15 avril 2024

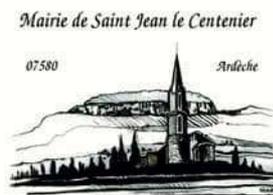
Pour l'association,  
Le Bureau Arts et Inspirations



*Association Arts et Inspirations*  
*Mairie de Saint-Jean le Centenier*

**11ème Salon d'Arts Plastiques**  
**du 21 au 31 mai 2024**

**REGLEMENT DU SALON**



**Candidature** : l'artiste doit envoyer son dossier d'inscription (bulletin d'inscription, photos des oeuvres présentées et règlement) par courrier

- à Mme Annick Gaillard - 150, Impasse du Centenier - 07580 St Jean le Centenier
- ou par email : arts.inspirations07@gmail.com

Une sélection s'effectuera après.

**Dépôt des oeuvres** : elles doivent être déposées à la salle Halte Découverte (Espace Gare) :

- le 21 mai de 14h à 18h
- le 22 mai de 10h à 12h et de 14h à 18h

**Vernissage** : samedi 25 mai à 18h

**Conférence** de Gérard Lamarque dimanche 26 mai à 10h sur le peintre Claude Monet

**Repas** : dimanche 26 mai à 12h au restaurant Le Saint-Jean, après la conférence.

**Ouverture du salon** : du 24 au 31 mai de 15h à 19h

**Décrochage** : 31 mai de 17h à 19h.

**Catalogue** : pour pouvoir figurer dans le catalogue des exposants et des oeuvres exposées, il est impératif de compléter le bulletin d'inscription et de le retourner avec le règlement correspondant, accompagné des photos des oeuvres présentées au format jpeg ou pdf, en indiquant la photo qui paraîtra dans le catalogue. **Dernier jour de réception des documents : vendredi 10 mai 2024.**

Après cette date il ne sera plus possible d'y figurer.

**Un catalogue est offert à chaque exposant.**

**Permanences** : dès l'accrochage ou le jour du vernissage, les exposants sont invités à s'inscrire sur le planning pour assurer une ou plusieurs permanences et chaleureusement remerciés par avance pour cette précieuse contribution au bon déroulement du salon.

**Assurances** : les propriétaires des lieux d'exposition ainsi que l'association n'assurent pas les oeuvres exposées ; leur responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de vol, incendie, détérioration...

**Oeuvres acceptées** : les oeuvres doivent être signées. Format maximum : 80 x 80 cm.

**Elles disposeront d'un système d'accrochage solide** et identifiées au dos : nom, prénom, adresse de l'exposant et titre de l'oeuvre. Les oeuvres qui ne présenteront pas les caractéristiques ici mentionnées et exigées, pourront être refusées. **La sélection se fera après le 10 mai** et les dossiers non sélectionnés seront retournés.

**Mise en place** : l'association Arts et Inspirations se réserve toute liberté de présentation. La mise en place est effectuée par une personne responsable désignée par le bureau de l'association. En aucun cas un exposant ne pourra déplacer une oeuvre sans l'accord express du responsable. Les sculptures seront mises en place sur un socle et retirées par les auteurs.

Siège social : Arts et Inspirations - Mairie - 07580 St Jean le Centenier  
arts.inspirations07@gmail.com

Président : Ghani GHOUAR - 06 32 80 61 13